

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Sandra PICART, M. Jean-Michel SABAN, Mme Danielle TARTAGLIA, Mme Evelyne CALLEJA, M. Frédéric CARRÉ, Mme Frédérique BOUSIGNAC, Mme Jessica VASSEUR, Mme CHAIF Cécilia, M. Alexandre BRETAGNE quitte la séance à 21h20 et revient à 22h15, Mme Cloria JAOLAZA, M. Fabien CARRÉ.

Étaient absents excusés : Monsieur Jean-Pierre CARRÉ a donné pouvoir à Sandra PICART, Monsieur Bertrand LEBLANC a donné pouvoir à Cécilia CHAIF.
Monsieur Clément POINTEAU est arrivé à 21h20.

Étaient absents non excusés : -

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination de la secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du vendredi 11 septembre 2020,
3. Travaux d'éclairage public,
4. Changement des lames des bancs,
5. Panneaux de signalisation,
6. Proposition de parcelles au régime forestier,
7. Commission d'Appel d'Offre,
8. Modifications budgétaires,
9. Convention – Mise à disposition d'un agent technique,
10. Convention – Ecole d'Avallon,
11. Convention – Commande de papier d'état civil,
12. Remboursement cantine,
13. Remboursement – Carte conducteur de car,
14. Régie du transport scolaire,
15. Martelage de la parcelle 1.1,
16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
17. Vente d'un terrain à M. et Mme RIOTTE Sylvain,
18. Classement en domaine public,
19. Transport piscine d'Avallon,
20. Remplacement d'un vidéoprojecteur de l'école,
21. Questions diverses.

Date de convocation et d'affichage : le 27 novembre 2020

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du vendredi 11 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe l'Assemblée du projet de rénovation globale de l'éclairage public dont le coût estimatif global s'élève à 171988.55 € TTC.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

M. Jean-Pierre CARRE, par l'intermédiaire de Mme Sandra PICART, s'étonne du coût élevé de l'opération.

Réponse lui est faite que nous avons délégué la compétence éclairage public au SDEY, que les prix sont le résultat d'un appel d'offre pluriannuel sur bordereau de prix et qu'il s'applique ensuite à toute opération d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 30% du HT	SDEY 70% du HT
Eclairage Public	171 988.55 €	143 323.79 €	28 664.76 €	42 997.14 €	100 326.65 €
Total	171 988.55 €	143 323.79 €	28 664.76 €	42 997.14 €	100 326.65 €

- S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.
- REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 – article 2041582.

4. CHANGEMENT DES LAMES DES BANCS

Les bancs placés çà et là sur le territoire communal, au nombre de 25, présentent une usure au niveau des lames bois. Compte tenu du travail que représente leur nettoyage et leur mise en peinture avec un résultat à venir très discutable, il est proposé de les remplacer par des lames en matériau composite recyclé à partir de bouteilles d'eau. Selon la couleur le prix pour 150 lames s'élève, hors visserie, entre 6 710,33 € et 7 446,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE l'achat des 150 lames nécessaires, soit 50 lames bleues, 50 lames vertes et 50 lames rouges,
- DECIDE d'affecter pour ce faire un crédit maximum de 8 500,00 € HT, soit 10 200,00 € TTC,
- CHARGE le Maire de passer commande à la société HAHN France.

M. Jean-Pierre CARRÉ représenté par Mme Sandra PICART, demande si c'est bien judicieux d'utiliser des lames composites en lieu et place du bois. Il est répondu que ces lames sont fabriquées à base de bouteilles plastiques recyclées et que le bois utilisé en extérieur est souvent d'origine africaine, Amérique du sud ou Malaisie.

5. PANNEAUX DE SIGNALISATION

Les panneaux de signalisation et d'entrée de bourg et hameaux sont en mauvais état. Il conviendrait de les remplacer.

M. Jean-Michel SABAN a fait le relevé de ceux-ci et demandé des devis.

Quelques modifications sont à apportées en termes de besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de pourvoir à leur remplacement
- DECIDE pour ce faire d'affecter un crédit de 3000 ,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC, à l'opération,
- CHARGE le Maire ou l'adjoint au Maire, M. SABAN, de passer commande auprès de la société Signaux Girod.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

6. PROPOSITION DE PARCELLES AU RÉGIME FORESTIER

L'Office National des Forêts a fait l'inventaire des parcelles appartenant à la commune et a proposé de les inclure au régime forestier.

Après avoir étudié le dossier, M. Jean-Michel SABAN propose d'inclure les seules parcelles XC 41 (3 ares 6), la XC44 (7 ares) et la XC50 (4 ares).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'inclure au régime forestier les parcelles suivantes :
 - o XC 41 (3 ares 6), XC44 (7 ares) et XC50 (4 ares)
- CHARGE le Maire ou l'adjoint au Maire, M. SABAN, d'en aviser l'ONF.

7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Nécessité nous a été signalée de modifier la constitution de la Commission d'Appel d'Offre.

Les titulaires et les suppléants élus lors de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020 ont par conséquent présenté leur démission.

Il a été proposé au vote l'élection des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offre, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Ont été élus, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Membres titulaires : Sandra PICART, Alexandre BRETAGNE et Frédéric CARRÉ,
- Membres suppléants : Clément POINTEAU, Cécilia CHAIF et Bertrand LEBLANC.

8. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

- Budget Commune

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
042	6811		+ 7 100.00
023	023		- 7 100.00
TOTAL		0.00	0.00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
041	21318		+ 1 400.00
041	2033	+ 1 400.00	
040	28041582	+ 7 100.00	
021	021	- 7 100.00	
TOTAL		+ 1 400.00	+ 1 400.00

- Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
011	611		+ 2 000.00
042	6811		+ 2 200.00
023	023		- 2 200.00
TOTAL		0.00	+ 2 000.00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
040	281532	+ 2 200.00	
021	021	- 2 200.00	
TOTAL		0.00	0.00

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- DÉCIDE de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget primitif 2020 de la commune et de l'assainissement tels que présentés ci-dessus.2020.

9. CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE

Il manque à la commune un agent d'entretien des bâtiments. La commune de Lucy-sur-Cure qui emploie cette compétence pourrait libérer des heures sur le planning de son employé. La facturation se ferait à prix coûtant. Un essai pourrait être fait pour rénover la grande salle et la cuisine au rez-de-chaussée de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- DONNE son accord,
- AUTORISE le Maire ou l'adjointe au Maire, Sandra PICART, à signer la convention correspondante avec la commune de Lucy-sur-Cure.

10. CONVENTION – ECOLE D'AVALLON

Deux élèves de Joux la Ville fréquentent une classe spécialisée à Avallon qui propose une convention de participation financière de 715€ par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- ACCEPTE cette proposition,
- CHARGE le Maire ou un adjoint au Maire à signer la convention correspondante avec la commune d'Avallon.

11. CONVENTION – COMMANDE PAPIER D'ETAT CIVIL

Le maire informe que les registres d'état civil sont achetés tous les ans par la commande groupée et qu'une convention existait avec la commune de Savigny en Terre Pleine. Celle-ci s'étant désengagée, la commune de Thizy prend le relais. Il est proposé de signer une convention avec la commune THIZY pour le groupement de cette commande et de diviser ainsi les frais de port.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- - ACCEPTE la convention pour le groupement de commande des registres annuels d'Etat civil à compter de la dotation 2021,
- - AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer la convention avec la commune de THIZY et tous documents relatifs à ce dossier.

12. REMBOURSEMENT CANTINE

Mme Cécilia CHAIF quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Cécilia CHAIF, parent d'élève, a réglé les repas de cantine de son enfant NARCISO Adèle pour la fin de l'année scolaire 2019-2020. En raison du confinement, elle n'est pas retournée à la cantine avant la fin de l'année scolaire et a depuis changé d'établissement. Il y a donc eu un trop perçu de 12 repas, soit de 45,60€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- DECIDE de rembourser à Mme Cécilia CHAIF les repas de cantine non consommés de son enfant à hauteur de 45,60 €.

Mme Cécilia CHAIF rejoint l'assistance.

13. REMBOURSEMENT – CARTE CONDUCTEUR DU CAR

Le chauffeur de car de la commune, M. Yaya KOUNDOUR a renouvelé sa carte de conducteur et a réglé lui-même la facture pour un montant de 63,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- DECIDE de lui rembourser cette somme,
- CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision

14. RÉGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE

La commune est inscrite au registre des transporteurs des personnes en tant que collectivité publique locale et ce, afin d'assurer le transport des enfants de l'école.
Mme Christelle MAGNY, directeur de la régie de transport scolaire, ayant quitté la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- DECIDE de nommer la nouvelle secrétaire de maire, Mme Charlotte TOSO, directrice de la régie transport scolaire.

15. MARTELAGE DE LA PARCELLE P1.1

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- DEMANDE le martelage de la parcelle de la forêt communale : P 1.1 prévue au plan de gestion : marquage des grumes,
- FIXE la destination des produits comme suit :
 - Vente des grosses futaies puis délivrance des houppiers
- DIT qu'en cas de délivrance totale ou partielle, l'exploitation se fera sous la responsabilité des trois garants suivant OPPENEAU Gilbert, LEBLANC Bernard et SABAN Jean-Michel.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Clément POINTEAU devant présenté ce point de l'ordre du jour en tant que Vice-Président de la CCS-Environnement et étant absent, ce point est reporté.

16. VENTE D'UN TERRAIN – M. ET MME RIOTTE

Pour faire suite à la délibération du 30 juillet 2020, le cabinet de géomètre est passé, à charge financière de l'acheteur.

La surface vendue est de 679 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- ACCEPTE la vente de cette surface au prix de 15 € le m², soit pour un montant total de 10 185 €
 €, frais de notaire et de géomètre en sus,
- CHARGE le Maire de signer les actes notariés et tous documents nécessaires à cette transaction.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

17. CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC

L'opération de la vente a pour conséquence la division des parcelles ZW 123 et ZW 271, appartenant à la commune, pour constituer la continuité de la voirie d'accès.

Elles se trouvent divisées ainsi :

ZW 123 en ZW 322 et ZW 321

ZW 271 en ZW 326 et ZW 325.

Les parcelles ZW 321 (49ca) et ZW 325 (45ca) constitueront la continuité de la voie d'accès à la parcelle ZW 324 issue de la division de l'ancienne parcelle ZW 267.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de passer les parcelles ZW 321 et ZW 325 dans le domaine public communal,
- CHARGE le Maire ou les adjoints de demander cette modification aux services compétents.

18. TRANSPORT – PISCINE D'AVALLON

Nous avons reçu deux devis pour le transport des enfants de l'école à la piscine d'Avallon.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des devis et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir la société Saint-Marc Transport pour un coût de 96,00€ par voyage aller-retour (16 séances de piscine).

19. REMPLACEMENT D'UN VIDEOPROJECTEUR

Le vidéoprojecteur de la classe de Mme JACQUANELLO a rendu l'âme. Déjà ancien, la réparation coûterait plus de 400 € et exige des délais d'obtention de la pièce défectueuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'achat d'un nouvel appareil pour un coût de 727,50 € HT, soit 873,00 € TTC,
- CHARGE le Maire ou l'adjointe au Maire, Mme Danielle TARTAGLIA de passer la commande.

21h20 :

M. Alexandre BRETAGNE quitte l'assemblée.

M. Clément POINTEAU rejoint l'assemblée.

M. Clément POINTEAU ayant rejoint l'assemblée, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets peut être délibéré.

20. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

M. Clément POINTEAU est invité en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes chargé de cette compétence à présenter le rapport.

Il en fait un exposé complet avec statistiques à l'appui, ainsi que de la mise en place du nouveau dispositif qui sera organisé par la Communauté de Commune en 2021, et il insiste sur le tri afin de diminuer les coûts.

Chacun note qu'il est faramineux (quelques 800 000€ pour l'ensemble de la Communauté de Communes) et demande à ce qu'une information complète soit portée aux habitants sur le nouveau dispositif pour que le maximum d'efficacité puisse être atteint rapidement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

21. QUESTIONS DIVERSES

● Mme Danielle TARTAGLIA rapporte qu'environ 8 enfants ont intégré ou vont rapidement intégrer l'école.

Mme Sophie SAUVAGE, la directrice, demande un financement complémentaire de 95€ par enfant.

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu des inscriptions nouvelles et après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE un financement complémentaire au prorata de l'augmentation des effectifs de la rentrée et des trimestres concernés ;

- CHARGE le Maire d'en aviser la directrice ainsi que du souhait du conseil municipal de revenir à la subvention globale.

● Aucune festivité n'ayant eu lieu cette année, Mme Sandra PICART informe qu'un colis sera apporté à chaque personne de plus de 70 ans, élus indemnisés exclus, d'une valeur de 25 € pour une personne seule et de 35 € pour un couple dont les 2 membres ont dépassé 70 ans.

M. Alexandre BRETAGNE rejoint l'assemblée à 22h15.

Après une année incertaine et compliquée, et considérant la provision budgétaire de l'article 6232 – Fêtes et cérémonies, Mme Sandra PICART pense qu'il serait possible de faire quelque chose pour l'ensemble des foyers de Joux la Ville en offrant des bons cadeaux à l'ensemble des habitants, valables uniquement chez les commerçants de Joux la Ville.

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE d'offrir des bons d'achat à l'ensemble des habitants de la façon suivante :

10 € de bon d'achat pour une personne seule

15 € de bon d'achat pour un couple

25 € de bon d'achat pour une famille

- DIT que les bons cadeaux seront utilisables uniquement chez les commerçants de Joux la Ville suivants :

- Biscuiterie de Bourgogne,

- Boulangerie Couillard,

- Garage Lehsin El-Hadi,

- Id Claire Pro,

- Proxi,

- Traiteur Rebêche,

- Yonne Méca Pneus.

- DIT que ces dispositions seront mises en application sous forme de bons d'achat facturés à la mairie,

- DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies pour un montant global maximum de 15 000€.

● Lecture est faite d'un courrier des enfants de l'école qui aimeraient de nouveaux jeux : échec, petits chevaux...

Mme Danielle TARTAGLIA est chargée avec d'autres parents d'y réfléchir afin de les mettre en place pour 2021.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- M. Fabien CARRÉ signale qu'à nouveau beaucoup de pigeons se regroupent sur le toit de l'église. Les ouvriers communaux devront vérifier si tous les accès à nidification sont fermés.
- M. Frédéric CARRÉ demande à ce que le fossé d'évacuation des eaux qui longe le lagunage soit nettoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Jean-Claude LEMAIRE

